

# **ACCORD HANDICAP 2023-2025**



## **DES REPONSES A NOS REVENDICATIONS**

Novembre 2022

Le 8 novembre s'est déroulée la seconde séance de négociation concernant le prochain Accord Handicap d'EDF SA 2023-2025.

Un premier projet d'accord a été proposé par la Direction. Sa nouvelle architecture permet une meilleure lecture de l'Accord et répond également positivement à plusieurs de nos revendications :

### > ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AU MANAGEMENT

- Aider et former les managers dans l'accompagnement des agents en situation de handicap avec des objectifs quantifiés et chiffrés de managers formés.
  - ✓ OUI : 1000 Managers seront formés sur la durée de l'Accord.

### > PARCOURS PROFESSIONNELS ET RECONNAISSANCE

- Plus de transparence sur le dispositif et le fonctionnement du « NR handicap ».
  - ✓ OUI : mise en place d'une fiche argumentaire unique et utilisable par toutes les parties prenantes, grille des analyses d'écarts commune à toutes les Directions
- Amélioration et élargissement du pack mobilité et du Capital Mobilité Modulé en remplacement de l'AIL.
  - ✓ OUI : majoration des loyers de référence selon les cas.
- Bilan de carrière et de parcours professionnel automatique à partir de 50 ans.
  - √ OUI
- Analyse des écarts de rémunération variables :
  - ✓ En cours de rédaction.

#### REORGANISATIONS ET FERMETURES DE SITES

- Des moyens financiers supplémentaires en cas de fermeture de site et/ou réorganisation, aménagement de poste, aménagement du logement, suivi personnalisé de carrière lors d'un changement d'Entreprises
  - ✓ OUI : mise en place d'un groupe multidisciplinaire qui étudie les conséquences spécifiques aux situations de handicap des salariés concernés (y compris pécuniaires) non prises en compte par les dispositifs prévus.



Cette première proposition complète et améliore l'accord existant. Néanmoins, nous attendons la prise en compte de nos demandes sur l'analyse des écarts concernant la rémunération variable.